

Contrats Enfance - Convention entre la Ville de Besançon et l'Association Antenne Petite Enfance

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le 30 octobre 1990, la Ville de Besançon a conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales un contrat enfance par lequel elle s'est engagée, entre autres objectifs, à participer financièrement au fonctionnement de la crèche que l'Association Antenne Petite Enfance doit ouvrir le 1^{er} septembre 1992, au 12 rue de la Famille à Besançon. En contrepartie, la Caisse d'Allocations Familiales verse à la Ville une subvention représentant 60 % de la dépense nouvelle (x 95 %, soit le pourcentage d'allocataires CAF).

De son côté, l'Association Antenne Petite Enfance s'engage à accueillir au moins 10 enfants de Besançon ou des villages ayant signé une convention avec la Ville.

Les crédits nécessaires figurent au BP 1992 en dépenses au chapitre 951.4/657.90029.44000 et en recettes au chapitre 951.4/7379.90029.44000.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à signer la convention avec Antenne Petite Enfance, valable pendant la durée du contrat enfance.

M. ALAUZET : Je souhaitais apporter quelques éléments de réflexion suite aux nouvelles dispositions de fonctionnement imposées aux crèches et micro-crèches pour la rentrée de septembre 1992. Malgré des soucis de gestion que chacun d'entre nous comprendra, je suis frappé par la systématisation excessive qui touche ce secteur. Ces nouvelles mesures vont d'abord entraîner des frais supplémentaires pour les familles, par exemple si un enfant ne fréquente la crèche que 9 ou 10 mois dans l'année, ce qui peut être le cas pour des enfants d'enseignants, les parents devront payer pour 11 mois. On pourra toujours convenir que ces derniers ne sont pas les plus défavorisés. Autre exemple, si un enfant se rend à la crèche 4 jours par semaine, les parents recevront une facture établie sur la base de 5 jours de fréquentation. Vous imaginez immédiatement les incidences, ces parents vont solliciter ce service plus qu'ils n'en auraient besoin et confier leur enfant même lorsqu'ils ne travaillent pas afin de rentabiliser leurs frais. Ceci pourrait avoir comme effet de mobiliser des places et de limiter l'accès à d'autres enfants et par-delà d'augmenter la pression sur la collectivité pour la création de nouvelles structures. Autre conséquence, certains parents vont remettre en cause leur choix de temps partiel pour faire face à ces nouvelles dépenses. Ceci ne va évidemment pas dans le sens de la limitation du temps de travail, élément pourtant essentiel de lutte contre le chômage.

Un autre problème soulevé par les nouvelles dispositions est celui des heures d'ouverture et de fermeture des micro-crèches qui ne permettent certainement pas à chacun d'y trouver son compte. La facturation d'une journée entière de crèche pour un enfant qui arriverait à midi pour la sieste me paraît exagérée. C'est pourtant la seule solution pour des parents qui commencent à travailler avant l'ouverture de l'après-midi c'est-à-dire avant 13 heures 45, à moins de faire comme cette famille de Palente qui devra confier ses deux enfants à la crèche Battant avec ce que cela suppose de frais supplémentaires, 10 demi-journées au lieu de 6, de séparation, de transports inutiles coûteux en temps, en argent, en pollution et en stress. J'envisageais un peu plus tôt que ces nouvelles dispositions créeront une surfréquentation et par-delà allongeront les listes d'attente et la pression sur la collectivité, moins que certains parents rebutés renoncent à bénéficier des services municipaux. L'offre pourrait alors être supérieure à la demande et permettre à la collectivité d'esquiver le problème de la garde des enfants en bas âge. Ce n'est pas à moi seul de définir la place du service public. Néanmoins, ces mesures apparaissent discriminatoires et inégalitaires sur le plan financier comme sur le plan de l'organisation de vie des familles. Précisément il s'agit d'une augmentation sévère du coût de garde des crèches des enfants en bas âge et de conditions d'adaptabilité trop sévères pour les familles. On comprend aisément comment le budget du CCAS augmente si peu, 1 % nous l'avons voté il y a 15 jours, et comment nous avons pu voter donc ici même une augmentation modérée des tarifs de crèches.

En conséquence, nous demandons que cette stratégie soit réétudiée sur les bases suivantes : conserver le plus de souplesse possible pour répondre au mieux à la diversité de la demande et pratiquer une politique honnête et claire d'augmentation des prix. Enfin, je regrette que les décisions à prendre en

ce domaine ne soient pas proposées au Conseil Municipal, ces choix sont éminemment politiques puisqu'ils posent le problème du service public, de son accès et de son coût. Je vous remercie.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne vous apprendrai pas Monsieur ALAUZET que tout cela est réglé par le Conseil d'Administration du CCAS et non par le Conseil Municipal, qu'il s'agisse des prix, des horaires, etc. qui peuvent paraître excessifs à la lecture ou à l'écoute de ce que vous venez d'indiquer mais tout cela est de la responsabilité du CCAS et je regrette que Claude JEANNEROT ne soit pas là ce soir pour répondre un peu mieux. C'est difficile d'admettre de la souplesse et d'équilibrer le budget des crèches. Pour reprendre les termes que vous avez utilisés, enfin en sens inverse, nous avons une politique honnête et claire en matière de petite enfance. Je m'excuse de vous dire que la Ville de Besançon est sans doute parmi les villes française celle où la densité des places de crèches est la plus importante. Il y a plus de 1 000 places de crèches à Besançon et chaque place de crèche coûte à la collectivité 20 000 F par an, je parle de crèches, c'est l'ensemble, donc on a plus de 1 000 places à disposition des familles bisontines et de la périphérie et puis cela nous coûte en gros 20 MF par an à charge de la collectivité municipale. Donc je crois qu'il y a quand même une politique qui est faite. Alors, s'il faut faire des ajustements, etc. je vous renvoie du côté du CCAS pour peut-être ajuster les choses un peu mieux mais je crois que le tableau que vous en avez tracé tout de suite est quelque peu noirci pour la circonstance. Vous voulez ajouter quelque chose Monsieur ALAUZET ?

M. ALAUZET : Oui, je voulais dire simplement qu'inévitablement, il y aurait pour la rentrée 1992 une pression financière supérieure pour les familles qui seraient obligées de «consommer» plus de crèche. L'heure de crèche ne revient pas plus chère mais les gens seront obligés de «consommer plus de crèche» qu'ils n'en ont besoin.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Est-ce qu'on peut parler de consommation de crèche, mais enfin cela c'est aussi un terme très technique.

Mme VIEILLE-MARCHISET : Je crois que parler de consommation de crèche n'est pas bon. Il faut quand même que vous reconnaissiez que sur Besançon les parents ont le choix, le choix d'une crèche familiale, le choix de la micro-crèche qui sont facilement adaptables et c'est vrai qu'à la crèche collective ne sont acceptés que les temps pleins parce qu'il y a quand même des difficultés pour faire coïncider des mi-temps. Je ne suis plus tellement au courant des réglementations pour le moment mais je peux quand même prétendre vous donner des informations et notamment la suivante. Si vous aviez à prendre une personne pour garder vos enfants, lorsque les enfants sont malades vous ne lui donnez pas, mais vous êtes quand même bien obligé de la payer si vous voulez être vraiment un employeur honnête par rapport à votre gardienne. Pour les crèches de la Ville c'est exactement la même chose que les enfants soient malades ou que les parents soient disponibles ou une grand-mère qui arrive et veuille garder les petits-enfants, je crois que c'est exactement le même schéma.

M. PINARD : Moi j'ai été très attristé par l'intervention qu'on vient d'entendre. Je sais bien que c'est le début de la semaine sainte et que l'office des ténèbres commence après-demain soir mais quand même il faudra qu'on ait des batteries d'indicateurs sociaux. C'est ceux qui font le plus qui se font le plus «engueuler». Je trouve cela profondément injuste.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais c'est normal. Si on ne fait rien, on ne se fait pas «engueuler».

M. PINARD : Donnez-nous des communes de 3 000 habitants de la périphérie, jamais vous n'irez les interpeller mais la Ville de Besançon, il faut toujours qu'elle soit dans le collimateur. Alors moi je voudrais bien qu'on ait un indicateur social qui nous dise en matière de petite enfance voilà la dépense nette par habitant de toutes les communes. Je ne parle pas d'une commune qui a 50 habitants mais mettons simplement de toutes les communes de plus de 3 000 habitants du département du Doubs, et on verra. Mais franchement la démagogie devient infernale, cela devient insupportable. La Ville fait un effort énorme. Les gens de Maïche ont voulu créer une halte, ils ont demandé au Département de la payer, ce n'est pas une obsession, le Département a dit non. Il y a d'autres départements qui choisissent cette politique, je ne fais pas un reproche au Département qui a choisi d'autres axes d'intervention, mais comme le Département ne leur a rien donné, il n'y aura pas de crèche à Maïche. Alors allez à Maïche ! Moi

j'y étais la semaine dernière parce que M. JACQUOT, leader du Front National est de Maîche et je suis allé y faire une réunion sur l'immigration. Eh bien, allez faire une réunion sur les crèches à Maîche et je vous prendrai au sérieux. En attendant, vous êtes un démagogue !

M. LAGRANGE : Juste un mot à notre ami ALAUZET pour lui demander de se retourner vers sa voisine de droite qui fait partie du Conseil d'Administration du CCAS. Elle lui expliquera tout aussi bien que moi, sinon mieux, dans quel état d'esprit, parce que c'est cela le plus important, les choix sont opérés.

Mme FOLSCHWEILLER : Pour répondre rapidement parce que je suis déjà intervenue au CCAS sur cette question, comment répondre le plus massivement à ces demandes de crèches et rentabiliser au maximum, je crois qu'on arrive là à des problèmes difficiles à résoudre mais je crois que si la Ville de Besançon a déjà fait beaucoup, ce n'est pas une raison pour dire qu'on ne peut pas faire encore plus. Je pense qu'il faut toujours essayer d'être meilleur. Et je crois qu'il n'y a pas de démagogie là...

M. BOICHARD : En votant le budget correspondant parce qu'il est toujours très facile de demander des choses toujours plus importantes et toujours plus coûteuses, de dire par exemple que nous dépensons trop et de ne pas voter le budget.

Mme FOLSCHWEILLER : Mais on peut dépenser moins dans d'autres domaines et plus dans le social.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est le corollaire indispensable...Je crois que nous faisons beaucoup dans ce domaine-là, on peut toujours faire plus, faire mieux c'est vrai mais il faut voir.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.